REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

UNITE-TRAVAIL PROGRES

N'Djamena, le 03 OCT 2018

CIRCULAIRE N° 1018 /PR/ 2018

Relative à la préparation du Budget Général de l'État pour l'exercice 2019

Le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement

À

L'attention de Mesdames et Messieurs :
- **Les Présidents des Grandes Institutions ;**
- **Les Ministres.**

La présente lettre définit les objectifs du Gouvernement, les orientations générales de la politique budgétaire, les reformes à mettre en œuvre et les directives pour l'élaboration du Projet de Loi de Finances (PLF) 2019. Ce projet se prépare dans un contexte macroéconomique marqué par la persistance de la crise économique et financière qui sévit dans notre pays depuis 2014, la poursuite des réformes de l'Administration publique et la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2017-2021.

A cet effet, les objectifs de la politique budgétaire reposent sur les orientations du PND, le programme triennal de relance économique convenu avec le Fonds Monétaire International (FMI) et les recommandations issues du Forum National Inclusif. Ces objectifs visent à améliorer le solde primaire hors pétrole par un accroissement des ressources non pétrolières, une maîtrise de la masse salariale, une amélioration des dépenses sociales et une augmentation progressive des dépenses d'investissement pour favoriser la relance de l'économie nationale.

En outre, l'année 2019 sera une année électorale qui marquera le renouvellement de la représentation nationale et des exécutifs locaux au sein desquels une attention particulière sera accordée au genre.

Par ailleurs, la préparation du budget pour l'exercice 2019 s'inscrit aussi dans la dynamique de la réforme des finances publiques consacrée par la Loi Organique N° 004/PR/2014 relative aux Lois des Finances (LOLF). En effet, le Gouvernement continuera à assurer l'implémentation progressive des outils et des étapes de la réforme budgétaire.

Afin d'atteindre ces objectifs, je vous demande de faire plus d'efforts en matière de mobilisation et d'utilisation efficiente des ressources qui vous seront allouées.

I. Contexte macroéconomique

1. La préparation du budget de l'État pour l'exercice 2019 se déroule dans un contexte international marqué par une croissance économique mondiale qui se situerait à 3,9 % en 2019, soutenue par l'affermissement des demandes intérieure et extérieure des pays de l'Europe et de l'Asie.
2. En Afrique subsaharienne, la croissance devrait enregistrer un taux de 3,5 % en 2019, en raison de l'accélération du rythme de croissance des pays importateurs nets de pétrole.
3. Dans la zone CEMAC, il est attendu une croissance de 3,3 % en 2019, liée à la remontée des cours du pétrole brut, du dynamisme du secteur non pétrolier et de l'ajustement opéré par la plupart des États en matière de gestion des finances publiques.
4. Sur le plan national, les perspectives de croissance pour l'année 2019 se chiffreraient à 6,9 % par rapport à 2018 où elle serait de 1,5 % après deux années consécutives de récession (-3,7 % en 2016 et -3,8 % en 2017). Cette accélération de la croissance serait boostée par le secteur pétrolier.
5. Par contre, pour le secteur non pétrolier, bien que les activités soient plus vigoureuses qu'en 2018, la croissance serait relativement plus faible et serait estimée à 3,0 %. Par secteurs, les taux de croissance seraient respectivement de 11,1 % dans le primaire, 3,6 % dans le secondaire et 1,9 % dans le tertiaire.
6. L'inflation se situerait en dessous de la norme communautaire de 3 % en 2019.

II. Objectifs du Gouvernement

7. En conformité avec le PND 2017-2021, notre Gouvernement s'est fixé comme objectif de jeter les bases d'un Tchad émergent. De façon spécifique, il s'attèle à :
   - œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et impliqué dans son environnement régional et international ;
   - donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau, à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ;
   - bâtir un Tchad dynamique, fort économiquement et respectueux de l'environnement.
8. Ces trois objectifs doivent être déclinés dans toutes les actions entreprises par les départements sectoriels et les grandes institutions de façon à permettre le renforcement de l'unité nationale, de

la bonne gouvernance, de l'État de droit, le développement d'une économie diversifiée et compétitive et enfin l'amélioration des conditions de vie de la population tchadienne.

9. Dans cette perspective le projet du budget général de l'Etat pour l'exercice 2019 sera élaboré sur la base des hypothèses suivantes :
   - taux de croissance du PIB réel hors pétrole : 3,0 % ;
   - taux d'inflation $\leq$ 3 % ;
   - déficit primaire hors pétrole : 3,7 %.

III. Orientations générales de la politique budgétaire

10. La politique budgétaire pour l'exercice 2019 devra être orientée vers l'amélioration de la mobilisation des ressources publiques non pétrolières, la rationalisation des dépenses publiques, la relance de l'activité économique et cela tout en réduisant à leur strict minimum les risques budgétaires.
11. **En matière de mobilisation des ressources publiques non pétrolières**, l'objectif principal est d'améliorer le recouvrement de recettes fiscales non pétrolières. Par ailleurs, des efforts seront consacrés à la poursuite des actions engagées en 2018 en faisant un suivi de leur mise en œuvre. Plus spécifiquement, les mesures suivantes sont préconisées :
   - l'amélioration significative des recettes de la TVA;
   - la refonte du quitus fiscal;
   - l'opérationnalisation du système de marquage fiscal ;
   - l'élargissement de l'assiette fiscale en poursuivant notamment le recensement des contribuables dans les communes de N'Djamena et les autres grandes villes du pays ;
   - la mise en place du Numéro d'Identification Fiscale Unique ;
   - l'intensification du dispositif de lutte contre la corruption, la fraude fiscale et douanière ainsi que l'évasion fiscale ;
   - la sécurisation des recettes à travers la modernisation des systèmes d'information des régies et leurs interconnexions ;
   - la migration du SYDONIA++ vers SYDONIA World ;
   - la sécurisation des recettes par la poursuite de la bancarisation et l'utilisation des modes innovants de paiement des impôts et taxes notamment avec la téléphonie mobile ;
   - la gestion active de la trésorerie ;
   - la poursuite et la mise en œuvre des réformes fiscales ;
   - la promotion du civisme fiscal ;

- l'évaluation de l'impact en termes des politiques publiques des établissements publics bénéficiant des recettes propres ou affectées en vue de leurs réaffectations au profit du Trésor public voire la suppression ou la réorganisation pour ceux qui n'ont pas atteint leurs objectifs;
- l'élaboration des stratégies de mobilisation, de suivi et de consolidation des recettes administratives par les départements sectoriels générateurs de recettes ainsi que leurs démembrements en liaison avec le Ministère des Finances et du Budget ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel de gestion et de suivi du portefeuille ;
- l'amélioration de la gouvernance des établissements financiers.

12. Pour ce qui est des **ressources extérieures** et conformément au PND 2017-2021, toute stratégie de mobilisation devra privilégier les prêts concessionnels et les Partenariats-Public-Privé (PPP) pour le financement des programmes et projets d'investissements publics. En vue d'éviter les risques budgétaires potentiels résultant de la signature des contrats PPP, le Ministre en charge de la promotion du secteur privé et le Ministre des Finances et du Budget sont instruits aux fins d'opérationnaliser le cadre institutionnel de gestion des PPP. Cette opérationnalisation passe nécessairement par le renforcement des capacités des ministères sectoriels sur les PPP ainsi qu'un meilleur suivi et une gestion étroite des contrats PPP.
13. **En matière de dépenses,** la recherche d'une plus grande efficacité socio-économique sera privilégiée dans les choix budgétaires à travers une allocation et une gestion efficiente des fonds publics. Il s'agira notamment de :
    - le respect des critères quantitatifs consignés dans le programme avec le FMI ;
    - l'amélioration de la gestion de la dette en vue du maintien de sa viabilité et de la soutenabilité des finances publiques ;
    - la modernisation et la sécurisation des systèmes d'informations budgétaire et comptable ;
    - la poursuite de l'assainissement et de la sécurisation du fichier de la solde ;
    - la finalisation et la mise en œuvre des recommandations de l'audit des diplômes des agents de l'État ;
    - la maitrise des effectifs et l'utilisation rationnelle des agents de l'État ;
    - la révision de la mercuriale des prix en vigueur et son applicabilité à toutes les structures de l'État y compris les établissements publics et les collectivités autonomes ;
    - la mise en œuvre des recommandations et du plan d'apurement issus de l'audit des arriérés de l'État ;
    - la renégociation de tous les contrats de prestation de services et des baux à tacite reconduction avant leur prise en charge dans le budget de l'État 2019 y compris les établissements publics et les collectivités autonomes ;

- l'évaluation de l'impact en termes des politiques publiques des toutes les subventions en vue de leur rationalisation ;
- l'inscription des projets d'investissements sur la base de leurs maturités techniques (disponibilité de documents);
- l'évaluation des demandes de cofinancement conformément aux dispositions de conventions de financement. Ces demandes doivent être appuyées de l'état d'exécution financière dudit projet pour les années antérieures.

IV. En matière de Réformes

14. L'année 2019 sera véritablement la première année de la IV^{ème} République au plan budgétaire. La mise en œuvre efficace et efficiente de réformes induites par celle-ci doit être une des priorités du Gouvernement.
15. **En matière de renforcement de la gouvernance,** des mesures fortes doivent être prises pour impulser un réel changement. Ces mesures concernent tous les services de l'État. Il s'agit de :
    - assainir l'appareil judiciaire et renforcer l'indépendance de la justice ;
    - mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative à la lutte contre la corruption ;
    - redynamiser les actions des inspections des départements ministériels en vue d'améliorer les performances et la productivité des services de l'État ;
    - renforcer la collaboration entre les différents services de contrôle et d'investigation en mettant en place un cadre de concertation et de partage d'informations pour une meilleure performance et coordination dans leurs missions respectives ;
    - procéder à la programmation rigoureuse de leurs dépenses au moyen du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) basés sur leurs stratégies ;
    - renforcer la transparence dans le secteur extractif.
16. Aussi, le Ministère des Finances et du Budget en collaboration avec le Ministère de l'Économie et de la Planification de Développement devra sans tarder finaliser, disséminer et mettre en œuvre la Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SDMT) pour une meilleure **gestion du portefeuille de la dette publique**.
17. En outre, le Ministère des Finances et du Budget, le Secrétariat Général du Gouvernement et le Ministère en charge de l'administration du territoire doivent travailler en synergie pour élaborer les textes relatifs aux régimes financiers qui régiront les **Collectivités Autonomes**.
18. Afin d'améliorer l'impact des **financements extérieurs**, une rupture dans notre façon de concevoir, de mobiliser les ressources, d'exécuter, de suivre et d'évaluer les projets et programmes s'impose : Pour ce faire, les actions suivantes doivent être entreprises sans délai :

- mettre en place un mécanisme de maturation des projets ;
- ancrer les unités de gestion de projet dans les directions techniques des ministères ;
- revoir le mode de gestion de projets en le rendant plus transparent et plus participatif, afin d'intégrer les bénéficiaires dans le suivi-évaluation ;
- assurer un suivi rigoureux des projets en améliorant le taux de décaissement par bailleurs (objectif au moins 50% en 2019) et leurs impacts sur les populations cibles
- organiser systématiquement une revue annuelle des projets de développement par bailleur en vue d'apprécier l'état de mise en œuvre.

19. Compte tenu du rôle déterminant des **établissements publics et des entreprises publiques** dans la mise en œuvre du programme politique du Gouvernement, il est impérieux d'améliorer leur performance. À cet effet, le Ministère des Finances et du Budget en collaboration avec le Secrétariat Général du Gouvernement est instruit d'élaborer les projets de lois cadres portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques. Aussi, les établissements publics bénéficiant des recettes affectées de l'État doivent impérativement réduire au strict minimum la part des dépenses de fonctionnement pour une meilleure efficacité de leurs missions.
20. En outre, les Ministères sectoriels en collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget doivent instituer des lettres de missions pour les dirigeants des entreprises et établissements publics sous leurs tutelles.
21. Enfin, pour un meilleur suivi budgétaire et une évaluation régulière de la performance des entreprises et établissements publics, le Ministre en charge des Finances est instruit de veiller à la participation de la Direction Générale du Budget, de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et de la Direction du Contrôle financier au sein de leurs Conseils d'Administration.
22. Au titre **de la Sécurité et de la protection sociale, les actions suivantes doivent être mise en œuvre :**
    - renforcer la transparence budgétaire des organismes de sécurité et de la prévoyance sociale ;
    - développer une synergie entre les services de la Caisse Nationale de Retraités du Tchad (CNRT), de la Fonction Publique et de la Solde pour une programmation efficace et une meilleure prise en charge des personnes admises à la retraite ;
    - bancariser et assurer le paiement à bonne date des pensions des retraités ;
    - actualiser le code des pensions ;
    - accélérer la création de la Couverture Santé Universelle ;

- améliorer les procédures, la gestion, le contrôle et le suivi des cotisations sociales en vue d'améliorer la qualité des services et des prestations aux bénéficiaires.

23. Enfin, toutes les administrations publiques doivent promouvoir la **politique genre** à tous les niveaux et veiller à la mise en application de l'Ordonnance N°012/PR/2018 du 22 mai 2018 accordant un quota de 30 % de postes aux femmes dans toutes les fonctions nominatives et électives.
24. **En matière de politiques sectorielles**, notre entrée dans la IV^{ème} République doit être marquée par les reformes ci-après :
25. Dans le secteur de l'**énergie**, une restructuration de la Société Nationale d'Électricité est nécessaire. Le Ministre en charge de l'Energie est tenu de mettre sur pied une stratégie qui devra aboutir à une scission de cette société en deux entités spécialisées, l'une dans la production et l'autre dans la distribution et la commercialisation. Une telle restructuration vise à améliorer la gestion de la production ainsi que le recouvrement des recettes.
26. L'autre priorité est la redynamisation de l'Agence de Développement des Energies Renouvelables (ADER). Cette redynamisation est cruciale pour une exploitation optimale de notre immense potentiel en énergie renouvelable au bénéfice de nos populations et entreprises qui ont un accès très limité à l'énergie.
27. Le Ministère en charge de l'énergie doit mettre en œuvre ces réformes pour assurer la diversification de notre économie car l'énergie est à la base du développement de tous les autres secteurs.
28. Cette diversification passe aussi par l'opérationnalisation du Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FSIST) crée par l'Ordonnance N°11/PR/2018 en procédant notamment à la signature de son Décret d'application et aux nominations de ses dirigeants.
29. La diversification de la structure de notre économie qui est un des fondements du PND 2017-2021 passe par la disponibilité d'un schéma directeur d'industrialisation et de diversification économique. Pour ce faire, Ministre en charge de l'Economie ainsi que celui en charge du Commerce sont instruits d'élaborer et de valider ce document.
30. Dans le secteur **agro-pastoral**, la mise en œuvre de l'Ordonnance portant Orientation Agro- Sylvo-Pastorale et Halieutique est une priorité. Des ressources conséquentes ont été injectées durant de nombreuses années pour des résultats peu probants. Par conséquent, il est nécessaire de faire un état de lieux de l'utilisation des matériels et équipements agricoles en vue d'une remise à niveau et un redéploiement équitable dans les différentes zones de production.
31. A cet égard, je convie instamment les départements ministériels en charge de l'agriculture, de l'élevage, du commerce et de l'économie à créer les conditions favorables pour une participation

des opérateurs économiques nationaux au développement des filières porteuses telles que : la gomme arabique, le sésame, l'huile de karité, la spiruline, l'anacarde, la viande, le cuir, le lait, etc.

32. J'instruis en particulier le Ministère en charge de l'élevage à accélérer les travaux de construction des abattoirs pour leur réception effective en 2019.
33. Le Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP) et l'Office National d'Appui à la Jeunesse et aux Sports (ONAJES) devront dans le cadre de leurs missions respectives financer en priorités les formations et les initiatives des jeunes dans le secteur agro-pastoral. A cet effet, j'exige une synergie d'actions entre ces Fonds, l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER), les ministères en charge du secteur rural et la Banque Agricole et Commerciale (BAC) afin de renforcer les capacités des exploitants agricoles notamment dans les techniques de production, de conservation et de commercialisation.
34. En ce qui concerne l'**éducation**, les résultats des différentes évaluations dont le rapport de l'enquête parlementaire sur le système éducatif tchadien mettent en évidence une baisse de la qualité de l'enseignement et ce, malgré les dépenses importantes consenties dans ce secteur. Face à ce constat, j'exige une prise en compte immédiate des recommandations dudit rapport et de mettre en application les dispositions de la Loi portant orientation du Système Educatif Tchadien afin de redonner à l'école tchadienne ses lettres de noblesse. Un accent particulier devra être mis sur l'enseignement scientifique.
35. Pour le secteur de la **santé**, l'évaluation du Plan National de Développent Sanitaire (PNDS) 2013-2015, met en évidence entre autres la faible qualité de l'offre de service et son inaccessibilité aux personnes vulnérables.
36. Face à cette situation, le ministère en charge de la santé doit impérativement rendre disponible une offre de soin de qualité tout en renforçant les capacités d'accueil des services d'urgence et le redéploiement du personnel en province.
37. En vue d'améliorer la qualité de service de soins fournis au citoyen, il est urgent de responsabiliser les praticiens de la santé au Tchad en mettant en place un mécanisme d'identification et de sanctions des fautes médicales en collaboration avec l'Ordre de Médecin du Tchad ;
38. En vue de veiller au respect strict de la réglementation en matière de création et de gestion des établissements privés de santé, le Ministère de la Santé Publique doit procéder à des contrôles réguliers.

V. Directives pour la préparation du budget 2019

39. La préparation du projet de budget général de l'État pour l'année 2019 s'inscrit dans le cadre des réformes entreprises par le Gouvernement afin de mieux allouer et gérer les ressources publiques.

Ainsi, l'expression des besoins se fera en tenant compte des objectifs du Gouvernement et sous la contrainte des enveloppes allouées.

40. Plus précisément, chaque Ministère/Institution devra :

- justifier le choix de ses besoins en lien avec les objectifs du Gouvernement et faire une évaluation cohérente des coûts ;
- définir les objectifs et indicateurs de résultats pour les activités budgétisées ;
- privilégier les dépenses ayant un fort degré d'impact économique ;
- prioriser les projets d'investissements et les marchés en cours d'exécution qui contribuent à la réalisation du PND;
- établir un calendrier indicatif de réalisation des activités pour lesquelles des crédits sont sollicités;
- éviter, en cours d'exercice budgétaire, de faire de nouveaux contrats sans disponibilité budgétaire ;
- produire des informations individuelles de son personnel : nom, prénoms, numéro de matricule, fonction, dates de naissance et d'intégration, etc.
- prioriser les projets d'investissements en cours d'exécution, puis ceux en cofinancement, ensuite les marchés introduits dans le circuit des visas et enfin les nouveaux projets d'investissements.

Telles sont les grandes orientations qui doivent guider l'élaboration du Budget Général de l'État, et des établissements publics pour l'exercice 2019, à l'effet de permettre à notre pays d'atteindre ses objectifs d'un Tchad toujours fort, solidaire et prospère œuvrant pour le bien-être de sa population.

Je demande aux Présidents des grandes institutions de la République, aux Membres du Gouvernement ainsi qu'aux responsables des corps de contrôle et d'investigation de veiller à l'application stricte de ces orientations auxquelles j'attache le plus grand prix.

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE - TRAVAIL - PROGRES
Le Président de la République

IDRISS DEBY ITNO

		CADRE DE DEPENSES EN MOYEN TERME			
SECT.	INSTITUTIONS / MINISTERES	LFI 2018	2019	2020	2021
1	Présidence de la République	20 081 200 400	20 186 914 287	21 462 194 298	20 428 812 474
	Titre II - Dépenses de personnel	11 862 930 000	10 939 510 287	10 939 510 287	10 939 510 287
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	917 657 000	1 294 657 000	1 294 657 000	1 294 657 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	4 248 118 000	4 858 118 000	4 858 118 000	4 858 118 000
	Titre V - Dépenses investissements	3 052 495 400	3 094 629 000	4 369 909 011	3 336 527 187
	S/Titre V Investissements int...	3 052 495 400	3 094 629 000	4 369 909 011	3 336 527 187
2	Primature	5 027 384 000			
	Titre II - Dépenses de personnel	1 737 384 000	-	-	-
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	500 000 000	-	-	-
	Titre IV - Dépenses de transferts	1 950 000 000	-	-	-
	Titre V - Dépenses investissements	840 000 000	-	-	-
	S/Titre V Investissements int...	840 000 000	-	-	-
3	Assemblée Nationale	14 685 000 000	15 701 174 512	15 701 174 512	15 701 174 512
	Titre II - Dépenses de personnel	5 030 556 000	5 662 065 512	5 662 065 512	5 662 065 512
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	6 615 335 000	7 000 000 000	7 000 000 000	7 000 000 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	2 525 250 000	2 525 250 000	2 525 250 000	2 525 250 000
	Titre V - Dépenses investissements	513 859 000	513 859 000	513 859 000	513 859 000
	S/Titre V Investissements int...	513 859 000	513 859 000	513 859 000	513 859 000
4	Haute Autorité de l'Audiovisuel et des Media	381 737 000	560 975 036	1 146 018 410	1 113 366 990
	Titre II - Dépenses de personnel	281 652 000	330 890 036	330 890 036	330 890 036
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	70 000 000	100 000 000	710 043 374	722 391 955
	Titre IV - Dépenses de transferts	30 085 000	30 085 000	30 085 000	30 085 000
	Titre V - Dépenses investissements	-	100 000 000	75 000 000	30 000 000
	S/Titre V Investissements int...	-	100 000 000	75 000 000	30 000 000
5	Cour Suprême	1 226 557 000	1 870 130 888	1 875 030 005	1 871 456 877
	Titre II - Dépenses de personnel	1 111 398 000	1 352 484 888	1 352 484 888	1 352 484 888
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	102 159 000	360 500 000	369 545 117	375 971 989
	Titre IV - Dépenses de transferts	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000
	Titre V - Dépenses investissements	-	144 146 000	140 000 000	130 000 000
	S/Titre V Investissements int...	-	144 146 000	140 000 000	130 000 000
6	Conseil Constitutionnel	388 613 000			
	Titre II - Dépenses de personnel	257 268 000	-	-	-
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	80 000 000	-	-	-
	Titre IV - Dépenses de transferts	7 200 000	-	-	-
	Titre V - Dépenses investissements	44 145 000	-	-	-
	S/Titre V Investissements int...	44 145 000	-	-	-
7	Economie et Planification du Développement	10 462 565 000	21 774 743 380	21 980 648 380	3 349 283 380
	Titre II - Dépenses de personnel	788 744 000	767 317 380	767 317 380	767 317 380
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	372 700 000	335 430 000	391 335 000	409 970 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	1 261 580 000	1 329 580 000	1 329 580 000	1 329 580 000
	Titre V - Dépenses investissements	8 039 541 000	19 342 416 000	19 492 416 000	842 416 000
	S/Titre V Investissements int...	842 416 000	842 416 000	842 416 000	842 416 000
	S/Titre V Investissements ext...	7 197 125 000	18 500 000 000	18 650 000 000	-
	Dons/Projets		*18 500 000 000*	*18 650 000 000*	-
9	Affaires Etrangères, Intégration Africaine, Coopération Internationale et Diaspora	14 747 489 200	14 371 099 687	20 362 703 866	21 404 218 037
	Titre II - Dépenses de personnel	10 346 376 000	9 844 776 537	9 844 776 537	9 844 776 537
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	4 090 605 000	3 213 323 150	8 298 591 363	8 442 914 691
	Titre IV - Dépenses de transferts	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	Titre V - Dépenses investissements	210 508 200	1 213 000 000	2 119 335 966	3 016 526 808
	S/Titre V Investissements int...	210 508 200	1 213 000 000	2 119 335 966	3 016 526 808
10	Finances et Budget	158 778 556 732	101 914 312 446	114 900 578 918	105 783 760 080
	Titre I - Charges financières de la dette	123 422 410 087	66 705 909 402	87 000 000 000	82 000 000 000
	Intérêts Intérieur	*24 843 512 908*	*11 066 254 936*	*27 000 000 000*	*30 000 000 000*
	Intérêts Extérieur	*98 578 897 179*	*55 639 654 466*	*60 000 000 000*	*52 000 000 000*
	Titre II - Dépenses de personnel	14 511 956 000	13 827 157 224	13 827 157 224	13 827 157 224
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	2 123 660 000	1 968 632 820	2 296 738 290	2 406 106 780
	Titre IV - Dépenses de transferts	7 005 504 000	3 905 504 000	3 905 504 000	3 905 504 000
	Titre V - Dépenses investissements	11 715 026 645	15 507 109 000	7 871 179 404	3 644 992 076
	S/Titre V Investissements int...	*3 432 313 080*	*3 057 109 000*	*2 371 179 404*	*3 644 992 076*
	S/Titre V Investissements ext...	8 282 713 565	12 450 000 000	5 500 000 000	-
	Dons/Projets		*8 950 000 000*	*2 500 000 000*	-
	Prêts/Projets		*3 500 000 000*	*3 000 000 000*	-
11	Fonction Publique et Dialogue Social	1 852 251 000	1 709 868 026	1 971 920 075	1 842 899 750
	Titre II - Dépenses de personnel	1 152 251 000	1 019 868 026	1 019 868 026	1 019 868 026
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	600 000 000	540 000 000	852 052 049	743 031 725
	Titre IV - Dépenses de transferts	100 000 000	-	-	-
	Titre V - Dépenses investissements	-	150 000 000	100 000 000	80 000 000
	S/Titre V Investissements int...	-	150 000 000	100 000 000	80 000 000
12	Justice et Droits de l'Homme	11 087 725 000	17 280 025 984	21 401 222 007	12 696 530 232
	Titre II - Dépenses de personnel	4 893 333 000	7 196 582 804	7 196 582 804	7 196 582 804
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	2 300 006 000	2 369 006 180	4 666 011 489	4 747 159 515
	Titre IV - Dépenses de transferts	200 850 000	200 850 000	200 850 000	200 850 000
	Titre V - Dépenses investissements	3 693 536 000	7 513 587 000	9 337 777 715	551 937 914
	S/Titre V Investissements int...	168 536 000	3 013 587 000	387 777 715	551 937 914
	S/Titre V Investissements ext...	3 525 000 000	4 500 000 000	8 950 000 000	-
	Dons/Projets		*4 500 000 000*	*8 950 000 000*	-

SECT.	INSTITUTIONS / MINISTERES	LFI 2018	2019	2020	2021
13	Administration du Territoire, Sécurité Publique et Gouvernance Locale	52 342 584 810	86 863 308 045	68 552 628 671	66 585 634 834
	Titre II - Depenses de personnel	43 320 431 000	41 123 805 045	41 123 805 045	41 123 805 045
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	4 065 631 000	7 000 000 000	7 000 000 000	7 000 000 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	3 273 475 000	36 673 475 000	16 669 761 364	16 669 761 364
	Titre V - Dépenses investissements	1 683 047 810	2 066 028 000	3 759 062 262	1 792 068 425
	S/Titre V Investissements int.	751 940 560	566 028 000	1 259 062 262	1 792 068 425
	S/Titre V Investissements ext.	931 107 250	1 500 000 000	2 500 000 000	-
	Dons/Projets		*1 500 000 000*	*2 500 000 000*	-
14	Défense Nationale, Anciens combattants et Victimes de guerre	104 453 332 000	119 101 341 878	119 083 658 125	117 367 427 007
	Titre II - Depenses de personnel	83 374 113 000	87 715 841 878	87 715 841 878	87 715 841 878
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	17 943 719 000	25 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	447 500 000	697 500 000	697 500 000	697 500 000
	Titre V - Dépenses investissements	2 688 000 000	5 688 000 000	5 670 316 247	3 954 085 129
	S/Titre V Investissements int.	2 688 000 000	5 688 000 000	5 670 316 247	3 954 085 129
15	Education Nationale et Promotion Civique	119 807 686 240	110 603 056 217	104 632 250 881	101 550 027 399
	Titre II - Depenses de personnel	106 015 342 000	93 694 258 217	93 694 258 217	93 694 258 217
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	2 588 934 000	2 588 934 000	2 588 934 000	2 588 934 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	1 571 850 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
	Titre V - Dépenses investissements	9 631 560 240	12 819 864 000	6 849 058 664	3 766 835 182
	S/Titre V Investissements int.	2 241 560 240	4 669 864 000	2 349 058 664	3 766 835 182
	S/Titre V Investissements ext.	7 390 000 000	8 150 000 000	4 500 000 000	-
	Dons/Projets		*5 650 000 000*	*2 000 000 000*	-
	Prêts/Projets		*2 500 000 000*	*2 500 000 000*	-
16	Santé Publique	63 572 054 280	62 179 174 211	62 529 998 053	56 117 579 162
	Titre II - Depenses de personnel	26 866 382 000	24 525 073 197	24 525 073 197	24 525 073 197
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	8 279 371 000	12 934 903 014	12 200 968 000	12 566 997 040
	Titre IV - Dépenses de transferts	7 610 793 000	7 890 793 000	12 437 628 525	12 810 757 381
	Titre V - Dépenses investissements	20 815 508 280	16 828 405 000	13 366 328 331	6 214 751 544
	S/Titre V Investissements int.	2 815 508 280	5 828 405 000	4 366 328 331	6 214 751 544
	S/Titre V Investissements ext.	18 000 000 000	11 000 000 000	9 000 000 000	-
17	Femme, Protection de la Petite Enfance et Solidarité Nationale	6 944 246 160	6 906 292 707	5 970 161 719	4 602 444 337
	Titre II - Depenses de personnel	3 863 196 000	3 719 118 932	3 719 118 932	3 719 118 932
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	761 085 000	391 958 775	548 742 285	627 134 040
	Titre IV - Dépenses de transferts	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000
	Titre V - Dépenses investissements	2 244 965 160	2 720 215 000	1 627 300 502	181 191 365
	S/Titre V Investissements int.	244 965 160	220 215 000	127 300 502	181 191 365
	S/Titre V Investissements ext.	2 000 000 000	2 500 000 000	1 500 000 000	-
	Dons/Projets		*2 500 000 000*	*1 500 000 000*	-
18	Production, Irrigation et Equipements Agricoles	58 769 289 520	59 847 090 963	51 169 442 420	34 422 975 776
	Titre II - Depenses de personnel	3 220 981 000	3 037 546 833	3 037 546 833	3 037 546 833
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	1 261 971 000	899 830 130	960 154 706	960 467 914
	Titre IV - Dépenses de transferts	12 054 850 000	11 494 850 000	18 000 000 000	21 000 000 000
	Titre V - Dépenses investissements	42 231 487 520	44 414 864 000	29 171 740 881	9 424 961 029
	S/Titre V Investissements int.	7 502 589 520	4 414 864 000	6 621 740 881	9 424 961 029
	S/Titre V Investissements ext.	34 728 898 000	40 000 000 000	22 550 000 000	-
	Dons/Projets		*5 000 000 000*	*2 550 000 000*	-
	Prêts/Projets		*35 000 000 000*	*20 000 000 000*	-
19	Elevage et Productions Animales	25 455 650 000	17 943 811 908	16 034 791 455	4 617 675 305
	Titre II - Depenses de personnel	2 049 379 000	1 935 955 953	1 935 955 953	1 935 955 953
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	207 185 000	213 400 550	420 315 247	427 625 078
	Titre IV - Dépenses de transferts	1 766 627 000	1 566 627 000	2 000 000 000	2 000 000 000
	Titre V - Dépenses investissements	21 432 459 000	14 227 828 405	11 678 520 255	254 094 274
	S/Titre V Investissements int.	3 283 743 040	4 727 828 405	178 520 255	254 094 274
	S/Titre V Investissements ext.	18 148 715 960	9 500 000 000	11 500 000 000	-
	Dons/Projets		*3 500 000 000*	*8 000 000 000*	-
	Prêts/Projets		*6 000 000 000*	*3 500 000 000*	-
20	Mines, Développement Industriel, Commercial et Promotion du Secteur Privé	10 981 745 725	9 872 199 899	7 532 084 462	7 072 655 639
	Titre II - Depenses de personnel	1 380 900 000	1 337 522 042	1 337 522 042	1 337 522 042
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	733 617 000	528 937 857	1 488 285 400	1 514 168 625
	Titre IV - Dépenses de transferts	3 177 500 000	977 500 000	977 500 000	977 500 000
	Titre V - Dépenses investissements	5 689 728 725	7 028 240 000	3 728 777 020	3 243 464 973
	S/Titre V Investissements int.	4 167 506 760	4 978 240 000	2 278 777 020	3 243 464 973
	S/Titre V Investissements ext.	1 522 221 965	2 050 000 000	1 450 000 000	-
	Dons/Projets		*550 000 000*	*650 000 000*	-
	Prêts/Projets		*1 500 000 000*	*800 000 000*	-
22	Infrastructures, Transport et Désenclavement	71 108 971 000	61 468 972 878	71 622 473 390	56 951 114 615
	Titre II - Depenses de personnel	1 557 783 000	1 470 054 878	1 470 054 878	1 470 054 878
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	858 500 000	918 500 000	918 500 000	918 500 000
	Titre V - Dépenses investissements	68 592 688 000	58 980 418 000	69 133 918 512	54 462 559 738
	S/Titre V Investissements int.	29 835 688 000	31 955 506 000	45 828 398 512	54 462 559 738
	S/Titre V Investissements ext.	38 757 000 000	27 024 912 000	23 305 520 000	-
	Dons/Projets		*7 524 912 000*	*2 739 520 000*	-
	Prêts/Projets		*19 500 000 000*	*20 566 000 000*	-
23	Promotion des Jeunes, Sports et Emploi	5 946 259 000	6 754 583 271	7 368 324 021	6 777 485 188
	Titre II - Depenses de personnel	5 266 406 000	4 870 004 271	4 870 004 271	4 870 004 271
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	100 000 000	154 500 000	304 304 303	309 596 552
	Titre IV - Dépenses de transferts	269 853 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000
	Titre V - Dépenses investissements	310 000 000	1 490 079 000	1 954 015 447	1 357 884 365
	S/Titre V Investissements int.	10 000 000	990 079 000	954 015 447	1 357 884 365
	S/Titre V Investissements ext.	300 000 000	500 000 000	1 000 000 000	-
	Dons/Projets		*500 000 000*	*1 000 000 000*	-
	Prêts/Projets	-	-	-	-

SECT.	INSTITUTIONS / MINISTERES	LFI 2018	2019	2020	2021
24	Développement Touristique, Culture et Artisanat	738 281 000	1 653 358 359	1 900 643 910	1 467 118 910
	Titre II - Depenses de personnel	319 884 000	336 143 910	336 143 910	336 143 910
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	200 000 000	190 000 000	199 500 000	209 475 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	50 397 000	650 000 000	715 000 000	786 500 000
	Titre V - Dépenses investissements	168 000 000	477 214 449	650 000 000	135 000 000
	S/Titre V Investissements int...	168 000 000	127 214 449	150 000 000	135 000 000
	S/Titre V Investissements ext...	-	350 000 000	500 000 000	-
	Dons/Projets	-	*350 000 000*	*500 000 000*	-
	Prêts/Projets	-	-	-	-
25	Postes et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	4 286 975 720	5 731 833 899	6 142 325 290	2 905 397 209
	Titre II - Depenses de personnel	1 508 256 000	1 468 575 899	1 468 575 899	1 468 575 899
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	280 000 000	150 000 000	120 000 000	155 000 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	515 000 000	515 000 000	515 000 000	515 000 000
	Titre V - Dépenses investissements	1 983 719 720	3 598 258 000	4 038 749 391	766 821 310
	S/Titre V Investissements int...	1 983 719 720	748 258 000	538 749 391	766 821 310
	S/Titre V Investissements ext...	-	2 850 000 000	3 500 000 000	-
	Dons/Projets	-	*350 000 000*	-	-
	Prêts/Projets	-	*2 500 000 000*	*3 500 000 000*	-
26	Environnement, Eau et Pêche	29 430 923 113	34 123 606 209	26 507 561 209	8 315 561 209
	Titre II - Depenses de personnel	3 856 522 000	3 831 716 864	3 831 716 864	3 831 716 864
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	1 096 723 000	564 812 345	564 812 345	564 812 345
	Titre IV - Dépenses de transferts	744 032 000	794 032 000	794 032 000	794 032 000
	Titre V - Dépenses investissements	23 733 646 113	28 933 045 000	21 317 000 000	3 125 000 000
	S/Titre V Investissements int...	4 897 111 560	3 433 045 000	3 033 000 000	3 125 000 000
	S/Titre V Investissements ext...	18 836 534 553	25 500 000 000	18 284 000 000	-
	Dons/Projets		*7 000 000 000*	*3 284 000 000*	-
	Prêts/Projets	-	*18 500 000 000*	*15 000 000 000*	-
27	Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	20 894 324 960	23 180 537 741	31 566 958 782	27 986 455 109
	Titre II - Depenses de personnel	5 154 867 000	5 100 855 741	5 100 855 741	5 100 855 741
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	100 000 000	355 250 000	338 750 000	355 250 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	8 356 713 000	11 956 713 000	13 152 384 300	14 467 622 730
	Titre V - Dépenses investissements	7 282 744 960	5 767 719 000	12 974 968 741	8 062 726 638
	S/Titre V Investissements int...	4 282 744 960	2 767 719 000	8 474 968 741	8 062 726 638
	S/Titre V Investissements ext...	3 000 000 000	3 000 000 000	4 500 000 000	-
	Dons/Projets		*500 000 000*	*1 000 000 000*	-
	Prêts/Projets		*2 500 000 000*	*3 500 000 000*	-
28	Secrétariat Général du Gouvernement Chargé des Réformes	2 383 420 560	2 167 675 401	2 264 753 870	2 281 597 622
	Titre II - Depenses de personnel	1 551 714 000	999 417 725	999 417 725	999 417 725
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	218 751 000	325 313 530	443 779 138	451 497 036
	Titre IV - Dépenses de transferts	570 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
	Titre V - Dépenses investissements	42 955 560	142 944 146	121 557 008	130 682 862
	S/Titre V Investissements int...	42 955 560	142 944 146	121 557 008	130 682 862
29	Mediature	595 020 000			
	Titre II - Depenses de personnel	475 020 000	-	-	-
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	60 000 000	-	-	-
	Titre IV - Dépenses de transferts	60 000 000	-	-	-
	Titre V - Dépenses investissements	-	-	-	-
	S/Titre V Investissements int...	-	-	-	-
30	Haute Cours de Justice	212 101 000			
	Titre II - Depenses de personnel	162 101 000	-	-	-
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	50 000 000	-	-	-
	Titre IV - Dépenses de transferts		-	-	-
	Titre V - Dépenses investissements		-	-	-
	S/Titre V Investissements int...		-	-	-
31	Aménagement du Territoire, Développement de l'Habitat et Urbanisme	4 592 328 920	13 826 917 571	21 115 312 634	10 676 188 117
	Titre II - Depenses de personnel	1 602 715 000	1 336 029 771	1 336 029 771	1 336 029 771
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	205 012 000	184 510 800	215 262 600	225 513 200
	Titre IV - Dépenses de transferts	-	-	-	-
	Titre V - Dépenses investissements	2 784 601 920	12 306 377 000	19 564 020 263	9 114 645 146
	S/Titre V Investissements int...	1 284 601 920	7 806 377 000	9 214 020 263	9 114 645 146
	S/Titre V Investissements ext...	1 500 000 000	4 500 000 000	10 350 000 000	-
	Dons/Projets		*3 500 000 000*	*8 000 000 000*	-
	Prêts/Projets	-	*1 000 000 000*	*2 350 000 000*	-
33	Pétrole, Energie	31 879 731 400	16 289 572 247	30 041 480 895	7 751 073 878
	Titre II - Depenses de personnel	548 095 000	589 832 247	589 832 247	589 832 247
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	524 390 000	367 073 000	367 073 000	367 073 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	3 640 000 000	2 684 000 000	2 684 000 000	2 684 000 000
	Titre V - Dépenses investissements	27 167 246 400	12 648 667 000	26 400 575 648	4 110 168 631
	S/Titre V Investissements int...	1 967 246 400	1 648 667 000	3 400 575 648	4 110 168 631
	S/Titre V Investissements ext...	25 200 000 000	11 000 000 000	23 000 000 000	-
	Dons/Projets		*1 000 000 000*	*5 000 000 000*	-
	Prêts/Projets		*10 000 000 000*	*18 000 000 000*	-
40	Conseil Economique et social	339 054 000	365 252 282	465 134 864	478 310 213
	Titre II - Depenses de personnel	240 054 000	153 552 282	153 552 282	153 552 282
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	90 000 000	92 700 000	182 582 582	185 757 931
	Titre IV - Dépenses de transferts	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
	Titre V - Dépenses investissements	-	110 000 000	120 000 000	130 000 000
	S/Titre V Investissements int...	-	110 000 000	120 000 000	130 000 000

SECT.	INSTITUTIONS / MINISTERES	LFI 2018	2019	2020	2021
42	Formation Professionnelle et Promotion des Métiers	351 501 000	3 970 935 345	4 040 806 909	539 335 110
	Titre II - Depenses de personnel	251 500 000	112 935 345	112 935 345	112 935 345
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	100 001 000	100 000 000	202 871 564	206 399 765
	Titre IV - Dépenses de transferts	-	-	-	-
	Titre V - Dépenses investissements	-	3 758 000 000	3 725 000 000	220 000 000
	S/Titre V Investissements int...	-	258 000 000	225 000 000	220 000 000
	S/Titre V Investissements ext...	-	3 500 000 000	3 500 000 000	-
	Dons/Projets	-	*1 000 000 000*	*1 000 000 000*	-
	Prêts/Projets	-	*2 500 000 000*	*2 500 000 000*	-
43	Aviation Civile et Météorologie Nationale	3 115 503 600	6 988 332 406	8 798 332 406	303 982 406
	Titre II - Depenses de personnel	64 743 000	8 332 406	8 332 406	8 332 406
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	150 000 000	150 000 000	170 000 000	185 650 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	-	100 000 000	-	-
	Titre V - Dépenses investissements	2 900 760 600	6 730 000 000	8 620 000 000	110 000 000
	S/Titre V Investissements int...	900 760 600	130 000 000	120 000 000	110 000 000
	S/Titre V Investissements ext...	2 000 000 000	6 600 000 000	8 500 000 000	-
	Dons/Projets	-	*1 000 000 000*	*500 000 000*	-
	Prêts/Projets		*5 600 000 000*	*8 000 000 000*	-
47	Cour des Comptes	1 556 782 000			
	Titre II - Depenses de personnel	1 253 279 000	-	-	-
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	292 503 000	-	-	-
	Titre IV - Dépenses de transferts	11 000 000	-	-	-
	Titre V - Dépenses investissements		-	-	-
	S/Titre V Investissements int...	-	-	-	-
49	Haut Conseil des Collectivites Autonomes et des Chefferies Traditionnelles	-	300 000 000	275 000 000	230 000 000
	Titre II - Depenses de personnel	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	-	-	-	-
	Titre V - Dépenses investissements	-	100 000 000	75 000 000	30 000 000
	S/Titre V Investissements int...	-	100 000 000	75 000 000	30 000 000
50	Commission Nationale des Droits de l'Homme	-	310 000 000	225 000 000	180 000 000
	Titre II - Depenses de personnel	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	Titre IV - Dépenses de transferts	-	60 000 000	-	-
	Titre V - Dépenses investissements	-	100 000 000	75 000 000	30 000 000
	S/Titre V Investissements int...	-	100 000 000	75 000 000	30 000 000
88	Dépenses Communes	92 264 877 000	99 863 723 725	110 651 221 754	114 970 642 101
	Titre II - Depenses de personnel	8 122 489 000	30 542 773 876	34 542 773 876	38 542 773 876
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	29 818 985 000	27 326 326 849	32 504 691 147	38 656 444 820
	Titre IV - Dépenses de transferts	49 496 323 000	30 534 623 000	30 534 623 000	30 534 623 000
	Titre V - Dépenses investissements	4 827 080 000	11 460 000 000	13 069 133 732	7 236 800 405
	S/Titre V Investissements int...	4 827 080 000	11 460 000 000	13 069 133 732	7 236 800 405
	Total	950 741 721 340	945 680 821 402	979 291 836 189	818 342 183 474

	2018	2019	2020	2021
DEPENSES	950 741 721 340	945 680 821 402	979 291 836 189	818 342 183 474
Titre I - Charges financières de la dette	123 422 410 087	66 705 909 402	87 000 000 000	82 000 000 000
Interêts Intérieur	*24 843 512 908*	*11 066 254 936*	*27 000 000 000*	*30 000 000 000*
Interêts Extérieur	*98 578 897 179*	*55 639 654 466*	*60 000 000 000*	*52 000 000 000*
Titre II - Depenses de personnel	354 000 000 000	359 000 000 000	363 000 000 000	367 000 000 000
Titre III - Dépenses des Biens et Services	87 000 000 000	97 000 000 000	112 000 000 000	119 000 000 000
Titre IV - Dépenses de transferts	112 000 000 000	123 000 000 000	115 582 316 189	120 342 183 474
Titre V - Dépenses investissements	274 319 311 253	299 974 912 000	301 709 520 000	130 000 000 000
S/Titre V Investissements int...	*82 999 994 960*	*105 000 000 000*	*119 170 000 000*	*130 000 000 000*
S/Titre V Investissements ext...	210 808 746 213	224 803 004 083	219 631 007 145	26 607 362 628
Dons/Projets		*84 374 912 000*	*79 323 520 000*	-
Prêts/Projets		*110 600 000 000*	*103 216 000 000*	-